Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de contrôler la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

En fonction de l'importance des travaux, il est nécessaire de déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant le début des travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme afin d'obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- **Certificat d'urbanisme**
- **Déclaration préalable de travaux**
- **Permis de construire**
- **Permis d'aménager**
- **Permis modificatif (permis de construire ou d'aménager)**
- **Permis de démolir**
- **Transfert d'un permis de construire ou d'aménager**
- **Contestation d'une autorisation d'urbanisme**
- **Taxe d'aménagement**

Liens utiles
Infraction aux règles d'urbanisme